

**FONDS AFRIQUE** de GARRIGUE, mis en œuvre par Tech-Dev

---

Convention AFD / TECH DEV n° C ZZ 1578 01 J



Projet de développement du FONDS AFRIQUE  
2011-2014

---

# RAPPORT D'EXECUTION

Année 3 (2013)

---



**T E C H Ǝ D E V**  
TECHNOLOGIE POUR LE DEVELOPPEMENT

# Table des matières

## Table des matières

RAPPORT TECHNIQUE .....	1
Résumé exécutif.....	1
1. Contexte du rapport.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2. Gestion du Fonds d'investissement solidaire .....	2
a. Collecte d'épargne solidaire en France .....	2
b. Nouveaux investissements en 2013.....	3
c. Situation de l'instruction des demandes de financement au 31/12/2013 et perspectives d'investissement en 2014 .....	4
c. Sorties / cession des participations .....	5
d. Le réseau des SAE partenaires chargés de la mise en œuvre du FA dans leur pays .....	5
e. Evolution de la qualité du portefeuille au cours de l'année 2012 .....	6
f. Portefeuille FA au 31/12/2013.....	7
3. Services d'Appui aux Entreprises du portefeuille .....	7
a. Atelier rencontre des partenaires du FA .....	7
b. Service d'Appui Technologique à Distance (SATD – Tech-Dev en base arrière).....	9
4. Pérennisation du dispositif FA.....	9
a. groupe de travail « devenir du Fonds Afrique » .....	9
b. création de la SCIC FADEV.....	11
c. Caractéristiques financières .....	12
d. Gouvernance.....	12
e. Environnement juridique et fiscal .....	13

# RAPPORT TECHNIQUE

## Résumé exécutif

2013 aura été l'année de i). l'amorçage de l'autonomisation du FA par rapport à Garrigue, ii). la poursuite des investissements mais avec un rythme inférieur aux objectifs, iii). le renforcement de l'équipe à Paris avec le recrutement d'une chargée de suivi du portefeuille et iv). la distinction pour la deuxième année constitutive d'une entreprise accompagnée par le FA, lauréate du prix de la finance solidaire.

**Autonomisation du FA par la création de la SCIC SA FADEV** : la réflexion, amorcée en 2012, s'est concrétisée en octobre 2013 par la dépôt des statuts de la première Société Coopérative d'Intérêt Collectif dédiée à 100 % au financement de petites entreprises en Afrique sub-saharienne dans le prolongement du FA. Cette société a reçu l'agrément entreprise solidaire en janvier 2014 et son passage devant le comité du Label Finansol est prévu en mars.

Cette autonomisation doit permettre à notre dispositif de démultiplier ses actions et d'atteindre son point d'équilibre en 2018. La levée de fonds, auprès des institutionnels notamment les « organisations pour le développement économique » dans les pays en développement est bien enclenchée avec un objectif de 2 M€, et pour une concrétisation mi 2014.

Le contrat pour la réalisation d'une plateforme de collecte dédiée au FADEV a été signé en novembre 2013, pour une livraison mi mars 2014.

**Poursuite des investissements** : Malgré un « deal flow » significatif d'entreprises candidates au FA et une diversification géographique rendue possible par des partenariats particulièrement actif dans 2 nouveaux pays, Côte d'Ivoire et Cameroun, seuls 2 nouveaux investissements ont été réalisés cette année.

La sortie de Savon Plus a été finalisée.

Une réflexion a été menée pour redynamiser les partenariats avec les structures africaines. Au Togo et au Bénin, des nouveaux partenariats ont été concrétisés en janvier 2014. La rencontre des partenaires africains du FA prévue en février 2014 sera l'occasion pour partager, avec le réseau, les objectifs du nouveau véhicule FADEV.

**Recrutement** : l'équipe du FA se renforce avec la prise de fonction d'Aude Martineau qui assure depuis le 15 octobre dernier le suivi des entreprises du portefeuille, en relai du stage en alternance d'Hélène Chevalier pour 6 mois (février à juillet 2013)

**Prix de la Finance solidaire** : Pour la deuxième année consécutive, une entreprise accompagnée par le FA a été lauréate du prix de la finance solidaire, catégorie solidarité internationale décerné par Finansol-Le Monde (il s'agit de MTC sarl au Bénin).

# 1. Gestion du Fonds d'investissement solidaire

## a. Collecte d'épargne solidaire en France

Le niveau de collecte d'épargne solidaire en 2013 aura été du même ordre de grandeur que les années précédentes, même si nous constatons une légère tendance à la hausse (de l'ordre de 8 %)

- montant total des parts levés depuis l'origine au 31/12/2013 : 9 730 parts (8 797 parts au 31/12/2012),
- montant net<sup>1</sup> collecté dans l'année 2013 : 56 213 € (contre 52 591 € en 2012 et 49 049 € en 2011, très faible comparé aux collectes des années 2010 et 2009 : 123 816 € et 219 374 €).
- montant des reventes<sup>2</sup> (demande de rachat des parts) en 2013 : 38 740 €.

Ce taux bas de souscriptions s'explique par l'effort minimal de communication sur le dispositif FA pour les aspects « collecte » dans la mesure où l'autonomisation est enclenchée. 2014 sera l'année de la relance de la communication auprès des souscripteurs potentiels (cf. partie 4 du présent rapport).

Le compartiment FA a été ouvert en 2005. Les souscripteurs qui ont investi dans le dispositif en 2007 et 2008 sont pour certains en phase de désinvestissement. En effet ils ont pu bénéficier de la déduction fiscale après les 5 années de placement. Une part significative d'entre eux réinvestiront soit dans Garrigue après que le délai de carence d'un an sera atteint, soit dans le FADEV (cf. partie 4).

### • Communication

Moyen (vecteur) de communication	Réalisé en 2013
<b>Conférences</b>	Agro-Paris-Tech (janvier 2013) dans le cadre du cycle de conférences « les débats de l'Agro », organisé par ISF Agro : « finance solidaire et développement des PED »  Africain Business Club (ABC innovation), animation d'une table ronde avec I&P le 14 juin sur le thème « Entreprendre en Afrique ».  Microfinance sans frontières et le CGAP ont invités le FA pour intervenir lors d'une conférence sur le thème « financement des TPE et PME : opportunités et défis ».  MFW4A(*), participation à la seconde rencontre du « réseau régional formel des structures d'appui aux Pme dans l'espace UEMOA » à Cotonou au Bénin les 30 et 31 octobre 2013.
<b>Information périodique des souscripteurs et des sympathisants du FA</b>	Bulletin ACTU FA n°19 (novembre 2013) (sortie du N°20, prévue fin avril), diffusé auprès de plus de 800 personnes

(\* ) Make Finance Work For Africa

---

1 757 nouvelles parts ont été souscrites en 2013 (584 parts à 77 € pour un montant total de 44 968 € avant octobre, 173 parts à 65 € pour un montant total de 11 245 € après octobre). En octobre 2013, Garrigue lors de son AG a voté la révision de la valeur de la part sociale à 65 € contre 77 € précédemment.

2 596 parts détenues par 9 souscripteurs différents ont été rachetées

- **Grand Prix de la Finance Solidaire**

L'entreprise MTC soutenue par le FA est lauréate du Grand Prix de la finance solidaire dans la catégorie « **entreprenariat dans les pays en développement** ». Cet événement annuel est organisé par le Monde et Finansol, en partenariat avec la Fondation Crédit Coopératif, la Carac et France Active.

Dans le cadre de la semaine de la finance solidaire, Finansol en partenariat avec Le Monde, a organisé pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive la remise des prix de la finance solidaire. Lundi 4 novembre, lors de la cérémonie, à l'auditorium du Monde, Jean Kokossou, gérant de MTC venu depuis le Bénin pour l'occasion, a reçu officiellement le trophée.

A cette occasion les médias ont relayés l'information : dans le numéro LE MONDE argent & patrimoine, dossier spécial « *Finance Solidaire* » datée du 05.11.2013 « *Les fourneaux de MTC, une institution au Bénin* »<sup>3</sup>, sur lemonde.fr, sur YOUTUBE<sup>4</sup>, sur le site de FINANSOL... l'information a ensuite été relayée par de nombreux sites et journaux s'intéressant à la finance solidaire.

Pour le Fonds Afrique ce prix est une nouvelle consécration, l'an passé la coopérative UGPPK au Burkina Faso avait été lauréate. Cet événement a aussi permis de présenter le Fonds et mettre en valeur ses souscripteurs dans la presse nationale.

*Synthèse 2013 :*

- La notoriété du FA se confirme car les niveaux de collecte ne diminuent pas (de l'ordre de 50 k€/an) même si l'effort de collecte est a minima (aucune communication ciblée « nouveaux souscripteurs » cette année).
- le compartiment FA de Garrigue arrive à une certaine maturité, la proportion des demandes de rachats étant significative. Les re-souscriptions dans le FADEV devront être favorisées en 2014.
- Le Grand Prix de la Finance Solidaire remporté pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive par une entreprise du FA renforce le dispositif auprès des institutionnels de l'ESS. Ceci sera une base forte pour la communication « nouveaux souscripteurs » au lancement de la collecte par le FADEV via la plateforme de financement participatif.

### **b. Nouveaux investissements en 2013**

2 investissements ont été décidés en 2013 (très inférieur à notre objectif de 5 à 7 investissements)

<b>Pays</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant investi (k€)</b>	<b>Avis favorable du CE</b>
Côte d'Ivoire	VALLESSE(*)	14,2 k€	17/06/2013
Cameroun	FRUITSCAM(*)	36,6 k€	26/11/2013
<b>TOTAL</b>		<b>50,8 k€</b>	

(\*) Les fiches de présentation des entreprises sont disponibles sur le site du Fonds Afrique.

Le dossier DEO GRACIAS a été instruit mais n'a pas reçu un avis favorable de la part du Comité d'Engagement. Le dossier FAPL décidé en 2012, aura vu son décaissement se réaliser en 2013 pour 30 k€. Ce niveau d'investissements en bien deçà des objectifs, la priorité, en 2014 ayant été donnée à l'autonomisation. Le recrutement tardif de la chargée de suivi des investissements a contraint de réduire le nombre de dossiers instruits cette année, d'autant plus que Garrigue a décidé de limiter le nombre d'investissement (pour l'ensemble de ses compartiments) cette année.

<sup>3</sup> [http://www.lemonde.fr/argent/article/2013/11/05/les-fourneaux-de-mtc-une-institution-au-benin\\_3507941\\_1657007.html](http://www.lemonde.fr/argent/article/2013/11/05/les-fourneaux-de-mtc-une-institution-au-benin_3507941_1657007.html)

<sup>4</sup> <http://www.youtube.com/watch?v=AAet038Dv0Y>

Depuis début 2013, le passage d'un dossier en Comité d'Engagement est depuis début 2013, précédé d'une double analyse par une Commission Technique et une Commission Financière.

Au cours de 2013, seuls 2 Comités d'Engagement ont eu lieu : le 17 juin et le 26 novembre.

## ARIZ

60 144 € (dont 30 K€ de quotité garanti) sont engagés sur cette convention. Le dernier engagement dans FRUITSCAM n'a pas encore été contre garanti, il le sera courant du premier trimestre 2014.

### c. Situation de l'instruction des demandes de financement au 31/12/2013 et perspectives d'investissement en 2014

Ici sont seulement citées les demandes présentées au premier comité, dit d'identification.

N° CE	Date du CE	Demandes présentées	Accord du CE pour instruction	Situation nov 2013
	2011	GENERALE DES VIANDES (BF)	OUI	<b>En attente</b>
	2011	CHRIS BENIN (Bénin)	OUI	Avis favorable avec réserves (CE17) : Réserves non levées pour l'instant : <b>Abandon</b>
	2011	NATURA (Bénin)	OUI	<b>Instruction relancée</b> en octobre 2013, présentable mi 2014
	2011	PHYTORICA (Cameroun)	OUI	<b>Toujours en cours d'instruction</b>
<b>CE19</b>	7/02/2012	LABEL BENIN (Bénin)	OUI	<b>Instruction relancée en octobre 2013,</b> présentable d'ici 2-3 mois
<b>CE20</b>	8/06/2012	SODEPAL (Burkina Faso)	OUI sous conditions	<b>Abandon</b>
<b>CE22</b>	17/06/2013	EPSILON (Togo)	OUI	<b>En cours d'instruction,</b> décision de poursuite d'instruction à prendre suite à la prochaine mission Togo (janv. 2014)
<b>CE23</b>	15/11/2013	AVVA CAFE (CI)	OUI	<b>Instruction lancée suite au CE23</b>
<b>CE23</b>	15/11/2013	ESTEVAL (Sénégal)	OUI	<b>Instruction lancée suite au CE23</b>

Les dossiers VALLESSE, FRUITSCAM et DEOGRACIAS ont vu leur instruction finalisée courant 2013, ils ne figurent donc pas dans ce tableau. De même NT FOODS, pour lequel le Comité d'Engagement a donné son accord sous conditions, et qui est toujours en attente de levée des réserves.

Un certain nombre de demandes d'entreprises ont été pré-identifiées par les partenaires du FA, et pourront faire l'objet d'une préparation de dossier d'identification prochainement (en 2014).

PAYS	Demandes pré-identifiées (non encore présentées en Comité dit d'Identification)
BENIN	SOPAB, AGROTECHNIC, SEMENCES BENIN
BURKINA FASO	TONUS, PHYTOFLA
CONGO	
CAMEROUN	CEMACO
TOGO	REHOBOT, AGROCONCEPT
MALI*	PFA, AFROVERT, UTTPD
COTE D'IVOIRE	MEDIALINK
SENEGAL	PROPLAST, DIRFEL, ACASEN
<b>TOTAL</b>	<b>14 entreprises</b>

\* relance des activités possible, prévue mi 2014, par un partenariat probable avec le Centre du Secteur Privé (APEP)

*Synthèse 2013 :*

- Nos réalisations en terme de nombre d'investissements en 2013 est inférieur à nos prévisions. L'orientation vers le FADEV ayant concentré les énergies.

Toutefois la constitution du « pipe » est bonne. Le lancement de nouveaux partenariats au Cameroun et en Côte d'Ivoire en 2012 et le changement de partenaires au Togo et au Bénin, dynamise le « deal flow ».

- 2014, année de démarrage du FADEV devra permettre de faire 5 à 6 investissements

**c. Sorties / cession des participations**

**SAVON PLUS** : La sortie est bouclée avec une plus value de l'ordre de 35 % suivant des conditions préférentielles convenues dès le départ.

**CUBA LIBRE** et **COOPMEUBLE** : la négociation des sorties a été enclenchée. Elles devraient être concrétisées en 2014.

Une démarche d'assainissement du portefeuille est en cours, en raison notamment du transfert du portefeuille FA au FADEV (cf. partie 4) ; les placements dans ANY PASCALE, CASA COM et CAPS sont encours de désinvestissements (des moins values de l'ordre de 30 à 50 %).

*Synthèse 2013 :*

Une sortie soldée courant 2013. 2 nouvelles sorties « par le haut » en perspectives pour 2014.

Négociation de sorties du portefeuille de 3 entreprises en difficulté, avec abandon d'une partie de la dette, qui seront concrétisées en 2014.

**d. Le réseau des SAE partenaires chargés de la mise en œuvre du FA dans leur pays**

Le réseau des partenaires du FA en Afrique apporte des services d'appui (non financiers) aux très petites et petites entreprises de leur pays (SAE).

Une mission dédiée au cours de l'année 2013 a été l'occasion d'enclencher de nouveaux partenariats au Togo et au Bénin :

- Au Bénin, Le BAA partenaire historique de FA depuis 2007 a décidé de sortir du dispositif et de se recentrer sur son cœur d'activité l'appui au Artisans ; le FA a décidé de démarrer un partenariat avec le CePEPE qui récupérera la gestion du portefeuille FA au Bénin, le « pipe » de dossiers en instruction et proposera de nouvelles entreprises à instruire.

- Au Togo, le BCGO poursuivra son activité d'instruction des dossiers en cours ; afin de dynamiser le FA dans le pays (aucun investissement pour l'instant) ; un second partenariat a été lancé avec le PASYD, qui proposera de nouvelles entreprises à instruire. Un point partenariat sera réalisé fin 2014 au Togo afin de décider si le FA continue avec deux structures ou bien s'orienter vers l'une des deux uniquement.

**CePEPE : Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes** existe depuis 1989.

**BENIN**

01 BP 2093 RP,  
COTONOU

Tél : +229 21 31 44 47 +229 21 31 22 61

[www.cepepe.org](http://www.cepepe.org)

Directeur, Monsieur Théophile CAPO-CHICHI

Notre interlocuteur : Dorothé H. GOUNON



Le CePEPE a pour mission de promouvoir les initiatives privées d'entrepreneurs. Il a une importante activité de formation, et assure également des services d'accompagnement aux entreprises.

**PASYD : Partage Action en Synergie pour le Développement** existe depuis 2002 (il s'agit d'une ONG)

Le PASYD intervient dans 3 principaux domaines, l'appui à l'entrepreneuriat, le développement communautaire et éducation.

**TOGO**

Rue Yakali – BP 80 447  
 LOME  
 pasyd\_togo@hotmail.com  
[www.pasyd.org](http://www.pasyd.org)  
 Tel : (00228) 22 20 72 24 ou 90 91 42 25 ou 99 45 87 11  
**Directeur exécutif : Komi AKPA**



*Synthèse 2013 :*

Amorçage de 2 partenariats FA au Togo et au Bénin

Au Mali, pour la relance des activités, un partenariat pourrait se mettre en place avec l'Association pour la Promotion des Entreprises Privées/Appui au Secteur Privé ([www.csp-mali.org](http://www.csp-mali.org)) en 2014.

**e. Evolution de la qualité du portefeuille au cours de l'année 2012**

Les revues trimestrielles du portefeuille (réunions Directoire de GARRIGUE / Equipe opérationnelle FA à Paris) ont pour objet d'apprécier le risque du portefeuille.<sup>5</sup>

Critères retenus pour la notation du risque des entreprises du portefeuille FA :

V	activité OK, remboursement du CCA/PP Ok (retard sur échéance < 60 j).
*J	activité OK, retard (>60j) sur remboursement du CCA/PP
zO	activité rencontre des difficultés, échéancier suspendu, justifié par l'entreprise
IR	entreprise en péril, échéancier suspendu, horizon du remboursement non visible
T*G	cessation d'activité, procédure de liquidation à prévoir ou en cours
-B	CCA/PP totalement remboursé. FA toujours au Capital - sortie en cours de négociation
vi	CCA/PP totalement remboursé. FA toujours au Capital - horizon de sortie non visible
fC	CCA/PP totalement remboursé. FA sorti du Capital

5 3 réunions en 2013 (mars, juin, octobre)



## Notation du portefeuille fin 2013 (revue de portefeuille – janvier 2014) :

IR	CASA COMMERCIALISATION
IR	AROME D'AFRIQUE
zO	ANY PASCALE
zO	CAPS
zO	C.V.S.R.H. de NIANING
*J	APROVAL
V	FRUITSCAM
V	VALLESSE
V	CUBA LIBRE
V	BAOBAB DES SAVEURS
V	KARILOR
V	MABBRICK
V	MTC
V	FAPL
V	MEUBLE PEDRO
-B	SAVON PLUS
-B	COOPERATIVE DU MEUBLE
fC	SPH
fC	NUMANA - UGPPK

Fin 2013, deux entreprises sont en situation délicate. Les appels en garantie (50 % de la créance), auprès de Oséo pour CASACOM et Ariz pour AROME D'AFRIQUE, seront actés début 2014.

Le processus de sortie d'ANY PASCALE avec abandon d'une partie de la créance est en cours. CAPS est toujours en situation délicate, l'année 2014 permettra d'enclencher le désinvestissement.

### *Synthèse 2013 :*

Légère dégradation du portefeuille. 2014 sera l'occasion d' « assainir » le portefeuille.

### **f. Portefeuille FA au 31/12/2013**

17 entreprises au 31/12/2013 (cf. présentation des entreprises du portefeuille FA en annexe 1), 20 depuis le démarrage du FA.

## **2. Services d'Appui aux Entreprises du portefeuille**

### **a. Atelier rencontre des partenaires du FA**

L'atelier des partenaires du FA a été décalé à début février 2014. Initialement l'événement devait être co-organisé avec la BAD (MFW4A) au sein de la MEBF au Burkina Faso, mais le changement de programme de MFW4A (la seconde rencontre du « réseau régional formel des structures d'appui aux PME dans l'espace UEMOA » de MFW4A s'est finalement tenue à Cotonou au Bénin les 30 et 31 octobre 2013) a contraint le FA à replannifier son atelier.

Le programme retenu pour ce séminaire est le suivant :

## **Jour 1 (matin)**

### **OUVERTURE : Introduction (9 h à 10 h) (exposé par l'équipe FA)**

Rappel des conclusions de l'atelier de Cotonou Mai 2011  
Bilan FA  
Objectifs de l'atelier de Ouagadougou/ Présentation du programme des 2 journées  
Réactions / Commentaires / Observations (participants et animateurs)  
Nomination des rapporteurs

### **Pause café 10h à 10h30**

### **Orientations stratégiques autour du dispositif FA (de 10h30 à 13h)**

Pourquoi le FADEV ? Autonomisation du dispositif / Fonds locaux : 30'  
Comment améliorer et pérenniser le dispositif ? (tour de table, discussion ouverte : 30')  
Quelles cibles pour le FADEV ? (communication, prospection, critères d'identification et de sélection) :  
tour de table, discussion ouverte : 30'  
Le problème de la rémunération des services non financier : tour de table  
Comment fournir des services d'accompagnement de qualité (préparation de l'après-midi) ?

### **Pause déjeuner 13h à 14h30**

## **Jour 1 (après-midi)**

### **Le métier de l'accompagnement non financier(14h30 à 17h30) :**

Quels sont les besoins des entreprises? (tour de table) 60'  
Rôle et positionnement des structures de services non financiers d'appui aux PME. 45'  
Exemples de services rendus par des prestataires africains 15'  
Les différentes étapes de la procédure / Mise en place de référents / due diligence : suivi  
accompagnement 45'  
Appui du FADEV/ SATD 15'

## **Jour 2 (matin)**

### **SATD (9h à 10h)**

Bilan et perspectives

### **Pause café (10h – 10h30)**

10h30 – 11h30

Dynamique autour du FADEV au Nord et au Sud  
Présentation des nouveaux outils de communication : site, pages facebook, twitter, plaquettes...

11h30 – 13h

Bilan des 2 jours d'atelier : tour de table

### **Pause déjeuner 13h à 14h30**

## **Jour 2 (après midi)**

### **Conclusion (14h30)**

Objectifs du FADEV pour les prochaines années

### **Clôture de l'atelier (16h) (sur invitation)**

**Présentation du FADEV et restitution des travaux des 2 journées**

### b. Service d'Appui Technologique à Distance (SATD – Tech-Dev en base arrière)

L'équipe SATD de Tech-Dev, sur sollicitation du FA est intervenue :

- au stade de l'instruction des demandes de financement sur des points technologiques critiques : 10 DAT (demandes d'appui technique) au cours de l'année
- pour des entreprises du portefeuille dans le cadre de la réalisation de leur projet de développement : 15 DAT en 2013

## 3. Pérennisation du dispositif FA

### a. groupe de travail « devenir du Fonds Afrique »

Un groupe de travail « devenir du FA » a été constitué au cours de la réunion « Réflexions collectives sur les orientations stratégiques de Garrigue<sup>6</sup> » à l'issue de l'AGO du 20/10/12, il s'inscrit dans le prolongement de la réflexion entamée par Tech Dev depuis janvier 2012 ; le groupe s'est réuni à 6 reprises<sup>7</sup> entre novembre 2012 et juillet 2013.

#### 1ère étape : le constat

- . Garrigue a pour mission première l'accompagnement des entreprises d'utilité sociale en France ;
- . Le compartiment FA se développe et a démontré, en 8 années, sa capacité à lever de l'épargne solidaire ici en France et à investir dans les pays d'intervention avec un objectif réaliste de 5 à 8 nouveaux investissements par an ;
- . Le FA est reconnu comme une réponse à la problématique de la méso finance en relais du microcrédit ; par les principaux acteurs de la finance solidaire (Finansol, Prix Le Monde-Finansol catégorie Solidarité Internationale 2012 et 2013) et de la coopération au développement (AFD).
- . Les spécificités du FA à prendre en considération dans la réflexion :
  - couplage de l'appui financier en haut de bilan et de l'accompagnement technique dans la durée apporté par Tech Dev et ses partenaires locaux,
  - nécessité de subventions pour le cofinancement des services d'accompagnement technique,
  - l'équilibre financier du dispositif ne pourra pas être atteint dans un délai réaliste sur la base de la seule collecte d'épargne solidaire auprès de particuliers

En conclusion : C'est donc le moment ou jamais de transformer l'essai, sur la base du retour d'expérience de ces 8 dernières années depuis le lancement du dispositif FA.

#### 2ème étape : vision à long terme, valeurs et stratégie partagées

- . Le capital risque solidaire tel que le FA / Tech Dev le pratique depuis 2005 en Afrique de l'Ouest et Centrale avec ses partenaires locaux, sur la base des mêmes valeurs que Garrigue et les Cigales en France, a démontré qu'il est une réponse pertinente au maillon manquant de la chaîne de financement, réponse que nous voulons amplifier et décliner pour la promotion de l'entrepreneuriat dans les PED ;
- . Le modèle restera un véhicule d'investissement facilement accessible aux particuliers solidaires ici qui désirent donner du sens à leur argent en contribuant à la création d'emplois et à la valorisation des ressources locales sur place ; le retour d'information sur des parcours d'entrepreneurs africains qui réussissent dans des environnements difficiles a valeur d'exemple et permet de contrecarrer un afro pessimisme trop souvent injustifié ;
- . Le couplage de l'appui financier (apport minoritaire en fonds propres et apport de quasi fonds propres, capital patient) et de l'appui technique (accompagnement de proximité adossé à un service d'appui technologique à distance en base arrière) doit rester la colonne vertébrale du dispositif : l'un ne peut pas aller sans l'autre et vice-versa ;

<sup>6</sup> Participants : H. de Beaumont (référant), D. Carliez, J. Fourgeaud, A. Larreture, M. Frasnetti, R. Frossard, P. Terrisse, F. Peudevin

<sup>7</sup> Réunions tenues les 29/11/12, 15/01/13, 18/3/13, 15/4/13, 11/6/13 et 2/7/13

. Au cœur de notre stratégie dès 2015 : l'appropriation complète du dispositif en Afrique par la création de fonds locaux ;

. Inscrire également dans la stratégie à long terme le capital amorçage (financement de la création d'entreprises) en associant au dispositif l'épargne de la diaspora et de particuliers solidaires résidant en Afrique et en accompagnant des projets de création d'entreprise portés par des membres de la diaspora

Cette vision doit guider la stratégie d'autonomisation du FA<sup>8</sup>.

### 3ème étape : les recommandations du groupe

La viabilité économique de la nouvelle entité autonome Fonds Afrique Développement (FADEV) nécessite de réussir rapidement et avant fin 2014 une levée de fonds suffisamment significative :

- auprès d'investisseurs particuliers solidaires par la conception, la réalisation et la mise en ligne d'une plateforme de financement participatif (crowdfunding)

- auprès d'institutions de l'ESS et de fonds d'investissement qui ont vocation à soutenir l'entrepreneuriat dans les PED

Le statut juridique de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) a fait débat au sein du groupe ; il a été retenu *in fine* puisqu'il permet d'associer les principes coopératifs et le multi sociétariat et qu'il devrait nous assurer l'obtention de l'agrément « Entreprise solidaire » indispensable pour que les investisseurs particuliers puissent bénéficier des déductions fiscales sur l'IRPP et l'ISF.

La feuille de route établie par le groupe prévoit donc la création, avant fin 2013, d'une nouvelle entité sous forme de SCIC dans laquelle Garrigue sera partie prenante.

---

<sup>8</sup> En réunion le 19/3/13, le Conseil de Surveillance, sur la base du rapport intermédiaire présenté par le référant du groupe de réflexion, « approuve la volonté d'autonomie, prévue d'entrée en 2005, exprimée par le Fonds Afrique. Le processus est donc lancé suivant le schéma décrit d'une nouvelle entité sous forme coopérative »

## b. création de la SCIC FADEV

Raison / Dénomination sociale : FONDS AFRIQUE DEVELOPPEMENT (sigle « FADEV »)<sup>9</sup>

Forme juridique : Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme<sup>10</sup> à Directoire et Conseil de Surveillance à Capital Variable

Date de création : 4 octobre 2013. Publication JO : 14/10/2013 ; Immatriculation : 21/10/2013

Dans le prolongement du Fonds Afrique de Garrigue (créé en 2005), la SCIC SA FA-DEV a été créée en octobre 2013.

Nom du représentant légal : M. Florian Peudevin (Président du Directoire)

Siège social : 146 rue de Crimée – 75019 PARIS

Site Internet : [www.fadev.fr](http://www.fadev.fr) (plateforme de collecte, en ligne en avril 2014)

Date de clôture des comptes : le 31/12. Toutefois le premier exercice commence à l'immatriculation de la société pour se terminer le 31 décembre 2014.

### Directoire et Conseil de surveillance :

Composition du Directoire, du Conseil de Surveillance : **Directoire** : M. Peudevin Florian (Directeur Général Unique) pour le premier exercice. A partir du second exercice la coopérative sera dirigée par un directoire composé de 3 à 5 membres, désignés par le conseil de surveillance et nommés pour une durée de 3 ans.

**Conseil de surveillance** : Vice-présidente : Mme Cécile Carlier ; Président : M. Rollinde de Beaumont Hubert ; Membre : Garrigue (Société coopérative à forme anonyme à capital variable (représentée par son président du Directoire)

Il est constitué de 3 membres pour la durée du premier exercice. Le Conseil de surveillance sera composé de 3 à 9 membres élus par l'AG pour une durée de 6 ans à partir du second exercice.

Agrément « Entreprise Solidaire » : Décision d'agrément en date du 27.01.2014, et publiée au Registre des Actes Administratif, recueil normal n° 17 du 03.02.2014. Préfecture : DIRECCTE, Unité territoriale de Paris

### • Actionnariat :

Année	Nombre d'actionnaires			Encours du capital social		
	Personnes physiques	Personnes morales	Total	Personnes physiques	Personnes morales	Total
N 4/10/2013	12	1	13	13 250 €	5 550 €	20 300 €
N+1 Avril 2014		Levée de fonds auprès d'institutionnels pour un objectif de 2 M€ mi 2014		Dont 750K€ de GARRIGUE (dont 250K€ investis et déjà labélisé Finansol)		
N+1 Déc. 2014	La collecte auprès des particuliers démarrera en avril avec un objectif de 150 k€ à la fin de l'année.					

<sup>9</sup> Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris en octobre 2013 pour une durée de 99 ans sous le numéro SIREN: 797 773 728 RCS Paris

<sup>10</sup> Le choix de la forme de société coopérative d'intérêt collectif permet l'adhésion de sociétaires aux mêmes valeurs et leur attachement aux principes coopératifs tout en leur permettant de se regrouper dans le pluralisme et la diversité. Le statut SCIC se trouve en parfaite adéquation, par son organisation et ses objectifs, avec les principes et valeurs de l'ESS ; il permet d'assurer un partage du pouvoir équilibré entre les différentes catégories de sociétaires, tout en respectant le une voix. Bien entendu, les niveaux de rémunérations par des éventuels dividendes sont les mêmes quelque soit la catégorie de sociétaire. Principe de « un coopérateur = une voix ».

### c. Caractéristiques financières

- Désignation / nom commercial : **Parts sociales du FADEV**
- Date de création du produit : **04/10/2014**
- Nature juridique du produit :
  - Action non cotée
  - Parts sociales de 10 € chacune**
  - Compte-courant d'associé
  - Autre
  - Micro-prêt solidaire
  - Compte de dépôt à terme
  - Plan d'épargne
- Souscripteurs autorisés  personnes physiques  personnes morales
- Souscription particuliers ; minimum : **40 €**
- Souscriptions personnes morales ; minimum : **10 000€** ;
- Durée de placement conseillée : pour la réussite de l'objet social du FADEV, et parce que l'essentiel du capital est immobilisé dans des sociétés africaines pour lesquelles les durées de prise de participation sont de 5 ans minimum, les souscriptions doivent être effectuées dans une optique de long terme de 5 à 10 ans.
- Disponibilité des fonds : durée minimale : 0 ans maximale : 99 ans. Grace à la structure du portefeuille avec un coussin de trésorerie, le sociétaire peut demander le remboursement de tout ou partie de ses parts à tout moment. Le remboursement d'un sociétaire pour un nombre de parts inférieur à 500 s'effectuera à la première demande ; de 500 à 50 000 parts le remboursement s'effectuera dans un délai de 2 ans ; au-delà de 50 000 parts dans un délai de 5 ans.

Stratégie de commercialisation : En direct i). par la participation et/ou l'organisation d'événements autour de la solidarité internationale (notamment tout évènement lié au développement dans les pays en Développement et tout évènement lié aux communautés africaines), de la finance solidaire et de l'ESS, ii). par l'animation de la plateforme internet de collecte et d'un blog dédié à la problématique d'accompagnement des petites entreprises en Afrique.

Le site dit « de financement participatif » est développé en partenariat avec SPEAR (qui deviendra actionnaire du FADEV via CAP SENS SAS) grâce à un financement du fonds de dotation Phitrust, de l'AFD, d'Orange RSE et d'Investisseurs & Partenaires. La mise en ligne de la plateforme est prévue en avril 2014.

Dans ce cadre, le FADEV proposera une « offre publique de parts sociales ».

En indirect, en proposant les parts sociales du FADEV à des fonds gérés par des établissements financiers qui collectent de l'épargne solidaire.

A partir de 2015, le FADEV fera la promotion de ses parts sociales en Afrique, pour permettre aux africains eux-mêmes de contribuer au développement des MPME d'utilité sociale de leurs pays.

### d. Gouvernance

Sont définies dans la SCIC FADEV, les 6 catégories de sociétaires suivantes :

1. Catégorie des salariés : il s'agit de personnes physiques ayant un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée avec la société, à temps partiel ou à temps plein;
2. Catégorie des « bénévoles actifs » : il s'agit de personnes physiques qui, partageant la finalité de la SCIC FADEV, s'impliquent bénévolement dans le fonctionnement opérationnel de la société pour l'atteinte de l'objet social;
3. Catégorie des investisseurs « particuliers solidaires » : il s'agit des personnes physiques qui partagent la finalité de la SCIC FADEV, et à même de se mobiliser bénévolement pour l'atteinte de l'objet social;
4. Catégorie des « investisseurs africains » : il s'agit des personnes physiques ou morales, domiciliées sur le territoire africain, qui partagent la finalité de la SCIC FADEV, et à même de promouvoir le dispositif dans leur pays respectif;

5. Catégorie des « organisations pour le développement économique » dans les pays en développement : il s'agit de personnes morales ou de collectivités territoriales ayant une activité pour le soutien de l'entrepreneuriat dans les pays en développement, elles bénéficient de l'expertise du FA-DEV comme une des réponses à la problématique de la « méso finance »;

6. Catégorie des « organisations de soutien à l'économie sociale et solidaire » : il s'agit des personnes morales qui collectent de l'épargne solidaire, et de toutes autres structures de soutien à l'économie sociale et solidaire, en France ou en Europe, et qui souhaitent promouvoir ces valeurs sur le continent africain.

Le tableau ci-dessous présente la gouvernance de la SCIC et indique le poids (indépendamment du nombre de souscripteurs et de la quotité du capital détenu) que chaque collège représentera pour les votes en assemblée générale

6 catégories de souscripteurs, rassemblées en 5 collèges :

Type d'associé	Souscription	
Collège des salariés et bénévoles actifs	sociétaires des catégories 1 et 2	10 %
Collège des particuliers solidaires	sociétaires de la catégorie 3	30 %
Collège des bénéficiaires africains	sociétaires de la catégorie 4	10 %
Collège des organisations pour le développement économique dans les pays en développement	sociétaires de la catégorie 5	30 %
Collège des organisations de soutien à l'économie sociale et solidaire	sociétaires de la catégorie 6	20 %

#### e. Environnement juridique et fiscal

- **Loi économie sociale et solidaire dite loi Hamon<sup>11</sup>**

Cette loi sera favorable au FADEV qui a obtenu l'obtention de l'agrément « entreprise solidaire » le 27 janvier 2013, en maintenant l'accès aux dispositifs fiscaux dit « ISF-PME » et « Madelin ». Il s'agit d'une réduction d'ISF et d'IR en faveur des contribuables personnes physiques qui investissent dans des entreprises bénéficiant de l'agrément solidaire, au titre des dispositifs de soutien fiscal en fonds propres aux PME dits ISF-PME (= réduction d'ISF) et Madelin (= réduction d'IR). Et ouvrant l'accès réservé aux fonds d'épargne salariale dits « solidaires ».

Dans 2 ans, le FADEV devra renouveler son agrément, le choix du statut SCIC facilitera cette opération. Rq : l'agrément « entreprise solidaire » évoluera vers « entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS), ainsi les critères d'attribution seront centrés sur la mission d'utilité sociale.

Il n'y a pour l'instant aucun critère de territorialité pour le projet de texte de loi relatif à l'économie sociale et solidaire, l'important étant de s'adresser à des populations "démunies".

<sup>11</sup> Projet de loi adopté par le Sénat le 7 novembre 2013, actuellement « en lecture » par l'assemblée nationale pour un vote fin avril 2014.

- **Offre Publique de Titres Financiers (OPTF)**

Le Guide du financement participatif édité par l'Autorité des Marchés Financiers et l'Autorité de Contrôle Prudentiel expose le cadre réglementaire lié à ce mécanisme dit crowdfunding permettant de récolter des fonds auprès d'un large public en vue de financer des projets entrepreneuriaux (en ce qui concerne le FADEV), et reposant notamment sur une plateforme de collecte sur internet. Le FADEV relève de la troisième catégorie d'acteurs décrits dans ce guide : à savoir les plateformes de crowdfunding permettant le financement d'un projet entrepreneurial via la souscription de titres, en proposant le produit financier suivant : les parts sociales du FADEV.

La souscription aux parts sociales du FADEV par des particuliers correspond à de l'offre au public de titres financiers. L'agrément dit PSI ne s'applique pas au FADEV, puisque c'est le FADEV qui est *in fine* l'investisseur en capital-risque dans les entreprises africaines. Le FADEV bénéficie d'une exemption (Article L. 411 2 du code monétaire et financier) à l'obligation de rédiger un prospectus dans la mesure où le montant total des parts sociales FADEV, calculé sur une période de 12 mois sera inférieur à 100 000 euros ; dans un second temps, le montant total des titres proposés, calculé sur une période de 12 mois, est limité à 5 000 000 euros et représente moins de 50 % du capital de l'émetteur FADEV cf. article 211.2 du règlement de l'AMF<sup>12</sup>.

Le FADEV qui sera doté de 800 à 2 000 k€ de FP fin 2014, grâce à ses investisseurs institutionnels, sera en mesure de proposer 400 k€ au minimum aux particuliers. L'objectif que s'est fixé le FADEV étant seulement de 150 k€ pour 2014.

Un nouveau cadre viendra faciliter les activités de financement participatif comme celle du FADEV, les propositions suivantes ont été faites sur le règlement de l'AMF :: « 5° Son montant total, calculé sur une période de douze mois qui suit la date de la première offre, n'excède pas 300 000 euros lorsqu'elle est proposée par le biais d'un site internet tel que défini à l'article 325-32. ».

Le FADEV est hors directive prospectus et devrait le rester à moins que la loi sur l'OPTF n'évolue. Le FADEV, même en phase de croisière n'a pas vocation à collecter plus de 1 à 2 000 k€ par an auprès d'investisseurs non qualifiés.

L'AMF est vigilante à ce que les émetteurs même non soumis à la directive « prospectus » diffuse par voie de communiqué et de façon effective et intégrale, une information exacte, précise et sincère au marché (article 223.1). A cet effet une note d'information sur le produit proposé (parts sociales du FADEV) a été préparée:

### **Régime SCR**

Lorsque l'activité dominante est l'investissement en FP dans sociétés non cotées, la société bénéficie d'un régime fiscal de faveur (IS = 0). cf. SCR code général des impôts.

---

<sup>12</sup> La loi sur le financement participatif qui sera proposée prochainement par la Ministre Fleure Pellerin ira dans un sens favorable pour l'activité du FADEV.